

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 14/2023

DECISION DU PRESIDENT

**Signature de la proposition financière de CIRIL pour la maintenance des logiciels Civil Net
Finances et Civil Net RH allant du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
Vu la délibération du Conseil communautaire 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant
délégation au Président en matière de marchés publics,

Considérant que la maintenance des logiciels Civil Net Finances et Civil Net RH est essentiel au bon
fonctionnement de la collectivité.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société CIRIL, 49 avenue Albert
Einstein, B.P. 12074, 69603 VILLEURBANNE Cedex, d'un montant de 3500 € HT, soit 4200 € TTC
par trimestre pour la maintenance des logiciels Civil Net Fiances et Civil Net RH allant du 01/01/2023
au 31/12/2023. Le montant total du marché sur l'année est de 14000 € HT, soit 16800 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 09 février 2023.

Le Président

Publié le 14/02/2023

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20230209-14-AU
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

